



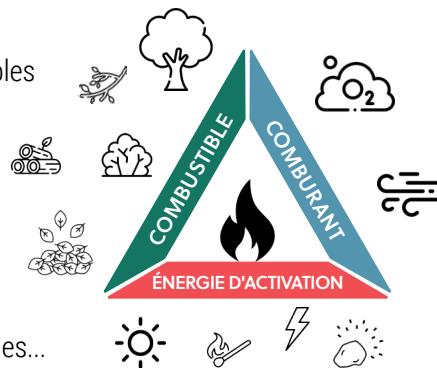
LE RISQUE INCENDIE EN FORêt

Qu'est-ce qu'un feu de forêt ?

Le **triangle du feu** est un modèle qui permet de comprendre quels sont les 3 composants indispensables à l'éclosion d'un feu de forêt :

- **Un combustible** : bois sur pied, branches mortes, feuilles, buissons, herbe sèche...
- **Un comburant** : l'oxygène
- **Une énergie d'activation** : une flamme (objets incandescents, braises, étincelles, foudre...)

→ 90 % des feux sont d'origine humaine : mégots, imprudences, travaux agricoles...



Un feu peut prendre plusieurs formes et se propager différemment en fonction des caractéristiques de la structure et composition de la végétation, des conditions climatiques (vent) et du relief :

LA "RÈGLE DES 30"

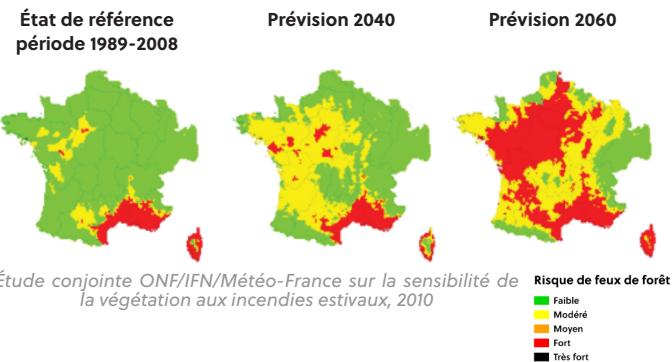
Le risque de feu de forêt est considéré comme majeur lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- température supérieure à 30°C
- humidité dans l'air inférieure à 30%
- vents supérieurs à 30km/h
- pente supérieure à 30°

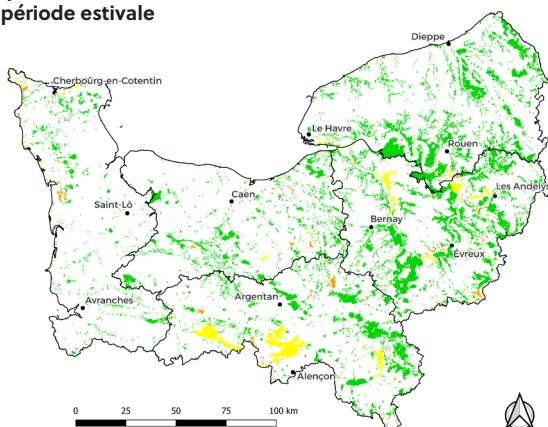
- **Les feux de sols** : ils brûlent la matière organique contenue dans la litière forestière (couche superficielle du sol), l'humus ou la tourbe. Leur vitesse de propagation est faible mais ils peuvent être destructeurs en s'attaquant aux systèmes souterrains des végétaux. Les feux de tourbe peuvent se propager dans le sol et perséverer sous une couche de neige.
- **Les feux de surface** : ils brûlent les strates basses de la végétation, au-dessus de la litière (strate herbacée et buissonnante). Ils se propagent en général par rayonnement et affectent principalement les landes (milieux ouverts dominés par des buissons et plantes basses, avec peu ou pas d'arbres).
- **Les feux de cimes** : ils brûlent la partie supérieure des arbres (houppiers) et forment un colonne de feu. Ils libèrent de grandes quantités d'énergie et leur propagation est très élevée.

Évolution des zones à risques

Le risque d'incendies, longtemps concentré dans le sud de la France, remonte progressivement vers le nord en raison du changement climatique qui a des impacts à la fois sur les conditions météorologiques (vents asséchants, hausse des températures, baisse de l'humidité de l'air...) mais également sur l'état des peuplements forestiers (sécheresse de la végétation, baisse de la réserve d'eau dans les sols...).



Risque de feux de forêt à l'échelle des massifs en période estivale



source : DREAL Normandie, avril 2024

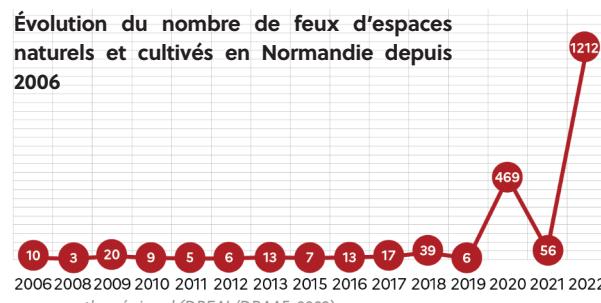
La sensibilité des massifs forestiers normands au départ de feu

- Actuellement, 85 % des surfaces forestières présentent un risque de feu de forêt faible ;
- Environ 300 massifs forestiers présentent un risque de feux de forêt supérieur à modéré en période estivale, selon [l'atlas régional](#) (DREAL/DRAAF, 2023) ;
- Une augmentation significative du nombre de départs de feux d'espaces naturels ces dernières années.

Retrouvez ces cartes à l'échelle départementale :

| | |
|--------------------------|--------------------------------|
| Calvados | Orne |
| Eure | Seine-Maritime |
| Manche | |

Évolution du nombre de feux d'espaces naturels et cultivés en Normandie depuis 2006



source : [atlas régional](#) (DREAL/DRAAF, 2023)

Les recommandations et les outils à disposition des élus pour prévenir et gérer ce risque

1. **La sensibilisation des citoyens et des usagers des forêts** : les normands ne se sentent pas nécessairement concernés par les feux de forêts, il est nécessaire de leur faire prendre conscience du risque existant en diffusant des messages sur les sites internet des mairies, via les réseaux sociaux, articles dans les bulletins municipaux, affiches à l'entrée des forêts :

- » Relayer la [météo des forêts](#)
- » Diffuser les bonnes pratiques et les mesures de prévention
- » Utiliser les [outils de communication de la campagne nationale](#)



2. **S'informer des zones à risques** via [l'atlas régional de prédisposition au risque estival de feu de forêt et de végétation](#) ou auprès des Collectivités forestières Normandie ;

3. Réduire les risques via **les documents d'urbanisme** (SCoT/PLU/PLUi) en identifiant les zones à risques ou encore en limitant le mitage urbain ;

4. Élaborer un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) ;

5. Encourager la création de **Réserves communales de Sécurité Civile** ;

6. Veiller à l'entretien des accès des forêts pour les pompiers et, le cas échéant, vérifier la bonne application des **Obligations Légales de Débroussaillage** (OLD - [cf fiche 35b](#)) ;

7. Se coordonner avec les préfectures, les SDIS et l'ONF en période de risque élevé.

Interview de François CHARLIER, maire de Martot (27)



Pourquoi, en tant que maire, le risque des feux de forêts est un sujet qui vous préoccupe ?

Parmi les nombreux impacts du changement climatique sur les forêts, l'augmentation du risque incendie est devenue une préoccupation importante des élus des communes du nord de la France. Le maire est responsable de la sécurité civile sur son territoire communal, mais également directeur des opérations de secours en binôme avec le SDIS. Que la forêt soit publique ou privée, il est donc indispensable de se préparer dès aujourd'hui à ce risque émergent dans nos régions.

Avez-vous déjà dû gérer un cas de feu de forêt sur votre commune de Martot ?

En juillet 2022, un automobiliste signale un départ de feu en lisière de la forêt domaniale de Bord Louviers. C'est un massif forestier de 4500 hectares, classé à risque depuis 2023 par le préfet de l'Eure. Malgré un vent défavorable, nous avons bénéficié de facteurs chance pour maîtriser cet incendie. Le feu est parti dans une parcelle de résineux déjà âgés d'une soixantaine d'années avec un couvert végétal au sol très faible. L'intervention des pompiers a été rapide, puisque 2 camions sont arrivés sur le site en moins de 15 minutes. Nous avions quand même un problème à résoudre. Le seul chemin d'accès était bloqué par des grosses pierres, mises en place pour lutter contre les incivilités du quotidien. La perspicacité d'un pompier et l'équipement tout terrain des 2 véhicules ont permis l'ouverture d'un passage pour contourner les pierres et noyer rapidement les 1000 m² de ce feu de surface, qui n'avait pas encore attaqué les houppiers des grands pins. En conclusion, nous n'étions pas préparés à ce risque, la chance ne sera sûrement pas présente la prochaine fois et depuis cette première alerte, nous travaillons à la mise en œuvre d'actions de prévention avec l'ONF et le SDIS.

Quel(s) message(s) souhaiteriez-vous faire passer aux élus normands ?

Au nord de la Loire, il est maintenant indispensable de se préparer à ces risques d'incendie et de le faire collectivement par la mise en œuvre des procédures de prévention de la DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie). L'objectif est de pouvoir éteindre rapidement un départ de feu avant qu'il ne soit plus maîtrisable. Il faut faciliter l'accès des pompiers, entretenir les chemins pour le passage des camions et installer des points d'eau. Cette prévention incontournable nécessite un travail préparatoire commun entre les propriétaires privés, les pompiers et les élus locaux (maire ou élu référent forêt). Le maire est bien le médiateur des situations forestières de son territoire. La réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde est également un élément important pour se préparer à ce risque de feu de forêt. Prenez contact avec les Collectivités forestières Normandie pour être conseillé, accompagné ou obtenir des modèles de documents.